

# CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

UNEP/CBD/WG-RI/3/CRP.3  
25 mai 2010

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À  
COMPOSITION NON LIMITÉE SUR  
L'EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA  
CONVENTION

Troisième réunion  
Nairobi, 24-28 mai 2010  
Point 5.2 de l'ordre du jour

## RAPPORTS NATIONAUX : EXAMEN DES ACQUIS ET PROPOSITIONS POUR LES CINQUIEMES RAPPORTS NATIONAUX

### PROJET DE RECOMMANDATION PRESENTE PAR LA PRESIDENCE DE LA REUNION

*Le Groupe de travail sur l'examen de la mise en œuvre de la Convention,*

#### I. GÉNÉRALITÉS

*Taking note* of the review of experiences and lessons learned from the fourth national reporting under the Convention contained in the present note,

*Ayant pris note* de la révision des expériences et des leçons apprises dans la présentation des quatrièmes rapports nationaux, dans le cadre de la Convention et contenues dans la présente note,

*Se félicitant* des activités de renforcement des capacités entreprises par le Secrétaire exécutif pour faciliter la préparation et la soumission des quatrièmes rapports nationaux,

*Se félicitant également* de l'appui financier fourni par le Fonds pour l'environnement mondial pour aider les pays à préparer leurs quatrièmes rapports nationaux,

*Ayant pris bonne note* de la nécessité de continuer à améliorer les lignes directrices, pour les cinquièmes rapports nationaux et ceux à venir, basées sur la révision exprimée dans cette note,

*Rappelant* la décision VIII/14, paragraphe 2, et *soulignant* de réduire le fardeau de préparation et de soumission des rapports des Parties, en tenant compte des obligations de communication des rapports prévues dans d'autres Conventions et processus pertinents,

1. *Prend note* de l'avant-projet de lignes directrices de la présentation des cinquièmes rapports nationaux préparées par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/WG-RI/3/6/Add.1);

2. *Exhorte* le Secrétaire exécutif à affiner l'avant-projet de lignes directrices pour les cinquièmes rapports nationaux, tout en tenant compte des opinions exprimées au cours de la troisième réunion du Groupe de travail sur l'examen de la mise en œuvre de la Convention ainsi que de celles communiquées par des Parties et des observateurs avant le 30 juin 2010, et de soumettre une version révisée des lignes directrices pour examen et adoption par la Conférence des Parties au cours de sa dixième réunion.

#### II. RECOMMANDATION SOUMISE A EXAMEN PAR LA CONFERENCE DES PARTIES

Le Groupe de travail sur l'examen de la mise en œuvre de la Convention *recommande* que la Conférence des Parties adopte, à sa dixième réunion, une décision selon les termes suivants:

*La Conférence des Parties,*

/...

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

*Soulignant encore* que la présentation des rapports nationaux est une obligation faite à toutes les Parties au titre de l'article 26 de la Convention, et que la présentation en temps opportun des rapports nationaux par toutes les Parties constitue un facteur essentiel pour la révision de la mise œuvre de la Convention, comme prévu à l'Article 26,

1. *Décide* que toutes les Parties devraient soumettre leurs cinquièmes rapports nationaux au plus tard le 31 mars 2014;

2. *Encourage* toutes les Parties à accorder la priorité à la préparation des cinquièmes rapports nationaux pour en permettre la communication à l'échéance mentionnée au premier paragraphe ci-dessus, indépendamment de la situation de la soumission des rapports exigée aux précédentes réunions de la Conférence des Parties;

3. *Invite* les Parties qui estimeraient difficile d'honorer l'échéance prévue au paragraphe 1 ci-dessus d'entamer la préparation de leurs rapports le plus tôt possible afin de pouvoir l'achever et le soumettre dans le délai arrêté;

4. *Décide* que les cinquièmes rapports nationaux devraient:

(a) Mettre l'accent sur la mise en œuvre du Plan stratégique actualisé de la Convention (2011-2020), et des progrès à accomplir dans la réalisation des objectifs fixés à, en utilisant des indicateurs quand cela est possible et faisable;

(b) Inclure, selon qu'il convient, des informations concernant les contributions à la mise en œuvre du Plan stratégique actualisé en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement;

(c) Permettre aux pays de fournir des mises à jour dans le cadre de la révision, de la mise à jour et de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité et d'autres stratégies, plans et programmes similaires;

(d) Fournir une mise à jour sur l'état et les tendances de la biodiversité nationale et les menaces qui pèsent sur elle en se servant des indicateurs nationaux de biodiversité;

(e) Soumettre une évaluation globale de l'état de mise en œuvre de la Convention, à l'échelle nationale, assortie de suggestions pour des priorités futures aux plans national et international;

5. *Invite* les Parties, lors de la préparation de leurs cinquièmes rapports, à mettre l'accent sur:

(a) Les résultats et les impacts des actions prises en vue de mettre en œuvre la Convention à différents niveaux;

(b) Les exemples de réussite et les enseignements tirés du processus de mise en œuvre;

(c) Les obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre;

6. *Invite également* les Parties à fournir:

(a) Une mise à jour des informations communiquées dans le dernier rapport national afin de montrer les changements intervenus depuis;

(b) Une analyse et une synthèse plus quantitatives en lieu et place d'une description de l'état de mise en œuvre;

7. *Décide* que les cinquièmes rapports nationaux continueront à utiliser un format narratif principalement, assorti d'autres formats dont des tableaux, des graphiques et des questionnaires pour les besoins de l'analyse statistique, et que le format des cinquièmes et sixièmes rapports doivent adopter un format cohérent et afin de permettre de repérer facilement, plus tard, les progrès réalisés dans les objectifs fixés à l'échéance de 2020;

/...

8. *Invite* un appel au Fonds pour l'environnement mondial à fournir un appui financier adéquat et en temps opportun pour la préparation des cinquièmes rapports nationaux et de ceux à venir et demande au Fonds pour l'environnement mondial et à ses agences d'exécution de s'assurer que toutes les procédures sont en place en vue d'un décaissement rapide des fonds;

9. *Invite* les autres bailleurs, les Gouvernements et agences multilatérales et bilatérales à apporter un appui financier et technique aux pays en développement, notamment les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays à économies en transition, pour l'établissement de leurs rapports nationaux;

10. *Encourage* les Parties pour qu'elles continuent à impliquer les parties prenantes pertinentes dans le processus d'établissement des rapports nationaux et d'utiliser le rapport comme un outil pour affiner la planification et la communication au public, afin de mobiliser un appui supplémentaire et pour leur participation aux activités liées à la mise en œuvre de la Convention;

11. *Encourage* les Parties à renforcer les synergies dans la préparation des rapports nationaux destinés aux conventions traitant de la diversité biologique en sorte que les rapports nationaux reflètent de façon exhaustive la situation nationale et l'état de la mise en œuvre pour éviter toute surcharge inutile dans la préparation de ces rapports;

12. *Se félicite* du projet pilote soutenu par le Fonds pour l'environnement mondial qui vise à faciliter l'harmonisation des méthodes et approches de préparation des rapports dans les pays les moins avancés et dans les petits Etats insulaires en développement, une initiative susceptible d'aider ces pays à renforcer leurs capacités en la matière;

13. *Invite* le Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le développement, le Programme des Nations unies pour l'environnement et d'autres partenaires, à continuer à apporter son appui aux pays pour la préparation de leurs cinquièmes rapports nationaux.

-----